

Étapes à suivre

L'économie et la santé vont de pair

Il est dans l'intérêt de tous que les travailleurs puissent retourner au travail et que cela se fasse dans un environnement de travail sûr et sain. Les partenaires sociaux recommandent vivement aux employeurs de créer en concertation un environnement de travail sain dans lequel des travailleurs en bonne santé contribueront à la reconstruction de l'activité économique.

La santé évoque en premier lieu **la santé physique** qui sera prise en compte en prenant une série de mesures qui réduisent les risques de propagation du virus dans l'environnement de travail. Les partenaires sociaux soulignent qu'il est important que chacun suive correctement les lignes directrices.

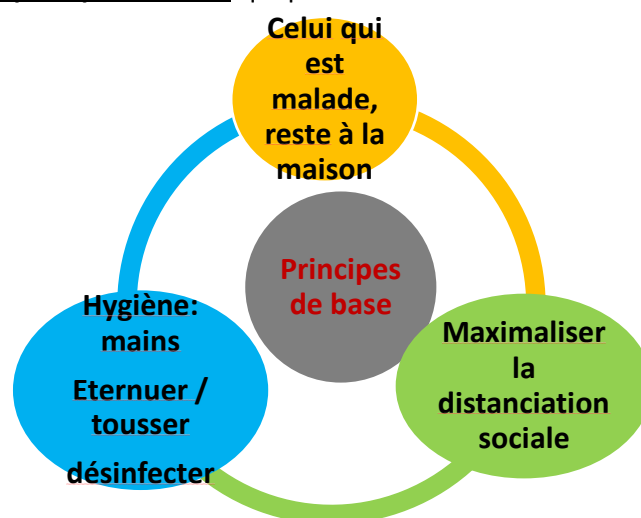
La **santé psychologique** joue également un rôle important. Le virus a redessiné le contexte familial pour de nombreuses personnes : télétravail, enfants à la maison, patients à haut risque, Les partenaires sociaux demandent qu'il soit prêté attention à ces travailleurs et que les solutions les plus efficaces pour toutes les parties soient trouvées en concertation. Il est aussi demandé d'être vigilant lors de manœuvres de rattrapage qui pourraient s'accompagner d'une trop forte pression au travail.

Le guide générique a pour but de permettre aux entreprises de créer sur mesure leur propre environnement de travail sûr :

- Une grande partie des entreprises ont déjà un 'plan corona' bien élaboré. Les partenaires sociaux conseillent à ces entreprises de lire leur propre plan à la lumière du guide générique et de voir si des ajouts utiles peuvent être faits.
- Ceux qui redémarre et/ou qui n'ont pas encore mis en place un 'plan corona' doivent s'y atteler.

Le guide générique brièvement résumé :

Il existe **trois grands principes de base** qui permettent de créer cet environnement de travail sûr :



- Toute personne malade reste à la maison et évite ainsi le risque d'infection pour les autres travailleurs.
- La distanciation sociale est très importante et doit être organisée autant que possible. Lorsqu'il est impossible de l'organiser, les moyens de protection collectifs et individuels contribuent à la sécurité au travail.
- Hygiène :
 - Se laver les mains ;
 - Eternuer/tousser ;
 - Désinfection des espaces de travail ; des installations sanitaires, des vestiaires, des réfectoires, etc.

Comment démarrer ?

Les mesures de prévention appropriées sont élaborées au niveau de l'entreprise et adoptées dans le respect des règles de concertation sociale au sein de l'entreprise, ou à défaut, en concertation avec les travailleurs concernés et en concertation avec les services de prévention et de protection au travail (art. 2, § 2, al. 3 de l'AM du 23 mars 2020 modifié par l'AM du 30 avril 2020).

- Création d'une équipe de crise : service interne et externe pour la prévention et la protection au travail, CPPT, personnes éventuellement désignées pour la gestion de la crise ;
- Pour les petites entreprises, la mise en place d'une boîte à suggestions peut s'avérer très utile: les travailleurs peuvent indiquer où se trouvent les points sensibles, proposer des idées pour un lieu de travail plus sûr, etc. ;
- Utilisation des procédures détaillées dans le guide générique, des symboles et des affiches (annexes).

Mesures à prendre :

Télétravail : même après le 4 mai, le télétravail est recommandé.

Travailler sur le lieu de travail :

1. Examinez chaque étape du travail :
 - a. Déplacement domicile-lieu de travail : distanciation sociale-hygiène. Attention particulière pour ceux qui se déplacent en transport en commun ;
 - b. À l'arrivée au travail : des arrivées échelonnées sont recommandées - parking – pointage – vestiaire : distanciation sociale-hygiène ;
 - c. Poste de travail : distanciation sociale et éventuellement des écrans/parois – équipes fixes – désinfection des postes de travail – équipement de travail personnel (gel pour les mains, désinfectants pour le poste de travail, mouchoirs en papier, masques buccaux si souhaité, gants si souhaité, ...) ;
 - d. Installations sanitaires : distanciation sociale – pas de sèche-mains électrique mais du papier – désinfection ;
 - e. Pause : réfectoire : distanciation sociale et hygiène ;
 - f. Retour à la maison : distanciation sociale – éventuellement des retours échelonnés - ...

2. Mettez en place un plan de circulation pour garantir au mieux la distanciation sociale dans l'entreprise : veiller à ce qu'il y ait le moins de points possible où la distanciation sociale pourrait être compromise.
3. Fournissez un certain nombre d'équipements de travail.
4. Indiquez clairement tout au moyen de symboles et d'affiches (en annexes).
5. Veiller à ce que les travailleurs soient bien informés des mesures prises et sachent comment se comporter. Répétez régulièrement les mesures et signalez les éventuelles lacunes aux travailleurs.
6. Mesures relatives aux externes dans les locaux de l'entreprise.

Outils :

1. La distanciation sociale est la norme et doit être organisée et respectée autant que possible. Dans certains cas, il est impossible d'organiser le travail de manière à ce que la distanciation sociale soit organisée en tout lieu et à tout moment. Dans ces cas, la situation doit être sécurisée au moyen de mesures de protection supplémentaires. Il s'agit par exemple :
 - Moyens de protection collectifs : écrans, rubans, marquages, etc.
 - Moyens de protection individuel : masques buccaux, gants, lunettes et vêtements.
2. L'hygiène est extrêmement importante dans le contexte de cette crise :
 - Se laver les mains : Fournir du savon, du gel, des serviettes en papier, des mouchoirs, des explications sur la façon de se laver correctement les mains, d'éternuer, de tousser en toute sécurité.

Annexes :

- Les symboles et les affiches ;
- Le guide générique.

Travailler ensemble pour un environnement de travail sain et sûr !